

Maroc : La certification biologique en route

La certification "Made in Maroc" pour les produits biologiques est en bonne voie.

Les décrets d'application de la loi spécifique à la production biologique sont sur le point d'être validés. Cette législation, promulguée début janvier, est conforme aux normes internationales. Elle fixe la distinction entre produits biologiques et non biologiques, les procédures à suivre pour les producteurs, les conditions de contrôle et de certifications.

Cette législation va permettre la reconnaissance des produits biologiques marocains à l'export et va stimuler la production. L'agriculture biologique occupe une superficie de 5 000 hectares (chiffre 2011-2012), la production de fruits et légumes bio est de 50 000 tonnes, les exportations en 2012 ont atteint 13 000 tonnes.

Source : www.fructidor.fr/ (31/12 /2013)